



VILLE DE HAM

REGLEMENT CONCOURS PHOTO

AU FIL DE L'EAU

**LA VILLE DE HAM ORGANISE UN CONCOURS PHOTO GRATUIT OUVERT
À TOUS LES PHOTOGRAPHES AMATEURS HAMOIS ET DU TERRITOIRE
DANS UN RAYON DE 15 KMS**

1. THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème :

« **Au fil de l'eau** »

Les participants auront libre cours à l'imagination pour illustrer ce thème.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de **18 ans résident à Ham et ses alentours** dans un rayon de **15 kms**.
- Les photographes **professionnels** sont **exclus** du concours.
- La participation au concours est **gratuite**. Elle **implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats**.

3. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert **jusqu'au 31 mai 2022**.

4. MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant doit présenter **5 photos d'un format 13x18cm, en couleur sur papier brillant ou mat ou des fichiers numériques de 2 MO à l'adresse mail suivante service.culturel@ville-ham.fr**

La photo ne doit **ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage** par le biais d'un logiciel photos.

Les tirages ou fichiers numériques doivent être **numérotés de 1 à 5**. Ils devront **indiquer au verso de la photo ou sur le fichier numérique le nom de la photo, son lieu de prise de vue ainsi que vos nom et prénom**.

Ils devront être déposés au **service culturel de la mairie** accompagnés du **bulletin de participation** dans une enveloppe sur laquelle figureront les noms, prénoms, adresse et numéro de téléphone des participants.

Chaque participant devra, si ses photos sont retenues par le jury, **fournir son fichier original en format JPEG 300 DPI** pour un éventuel agrandissement.

Les participants **déclarent et garantissent être les auteurs des photos** proposées et par conséquent être **titulaires exclusifs des droits d'auteur**. Ils **consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication** de la ville.

Ils déclarent et garantissent avoir **obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés**. La responsabilité de l'organisation ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Un **jury** sera constitué pour sélectionner les photographies. Sous la présidence de **Luciane DELEFORTRIE**, adjointe à la culture et photographe, il sera composé de **6 membres choisis** en fonction de leur passion ou attirance pour la photographie.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographes candidats présentées de façon **anonyme**. **Aucun signe distinctif** ne doit être apposé sur les photos. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les photographies seront jugées sur plusieurs aspects :

- Pertinence du sujet et respect du thème
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le **droit d'invalidier ou d'annuler** tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des **fraudes** ou des **dysfonctionnements** de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours.

Il se réserve également le **droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs**.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.



6. PRIX ET RÉCOMPENSES

Le concours est doté de lots d'une valeur de (chèques cadeaux) :

- 1er : 300€
- 2ème : 200€
- 3ème : 100€

Les récompenses seront attribuées aux 3 premières séries sélectionnées et seront exposées sur les grilles du Parc Déricourt.

Les gagnants seront informés par téléphone ou par courriel à partir du début juin 2022.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite loi informatique et libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au concours et font l'objet d'un traitement informatique, ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.



BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS PHOTOS

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Date de naissance :

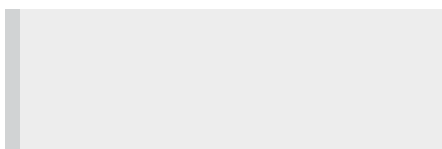
Je soussigné(e)

- Souhaite participer au concours photo organisé par la ville de Ham jusqu'au 31 mai 2022
- Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions
- Autorise la ville de Ham à utiliser mes photographies pour tout support de communication ou toute exposition

Fait à

Le

Signature du candidat :



Bulletin à retourner avec vos tirages

au Service Culturel - Mairie de Ham

Place de l'Hôtel de ville

80400 HAM

03.23.36.20.50

Jusqu'au 31 mai 2022 dernier délai